

Le club de Tennis de Table de Sainte Hélène vous invite à participer, le samedi 25 février 2012 à son 1er tournoi homologué de Tennis de Table. Il se déroulera dans le complexe omnisports de Sainte Hélène sur 16 tables. De nombreux lots en nature, coupes et trophées d'une valeur de 1 000 € environ récompenseront les meilleurs joueurs des 8 tableaux.

REGLEMENT

Article 1 : Les résultats seront transmis au Comité de Gironde afin d'être comptabilisés dans le S.P.I.D.

Article 2 : Le tournoi se dispute en 8 tableaux, par poules de 3 joueurs au 1er tour (2 qualifiés) hormis le tableau double qui se déroulera en élimination directe. Chaque tableau sera limité à 96 inscriptions.

Article 3 : Tous les pongistes peuvent s'engager sur 2 tableaux (double non inclus).

Article 4 : Tableaux, catégories, heures, droits d'engagement (Voir ci-dessous)

A - NC à N° - 12h00 - 7 €

B - NC à 1899 points - 13h30 - 6,5 €

C - NC à 1499 points - 11h15 - 6 €

D - NC à 1199 points - 9h45 - 5,5 €

E - NC à 999 points - 10h30 - 5 €

F - NC à 799 points - 9h00 - 4,5 €

G - moins de 16 ans - 12h45 - 4 €

H - Doubles (Total < 3000 pts) - Si l'horaire le permet

Une réduction de 1 € sera effectuée aux joueurs participants à 2 tableaux en simple.

Article 5 : Le tournoi est placé sous le contrôle du comité de Gironde. Le juge-arbitre de la compétition sera Gérald PICCOTTI, le directeur des épreuves Sébastien GEFFRAY.

Article 6 : Toutes les parties se disputeront au meilleur des 5 manches. Toutefois, si l'horaire le permet, la finale du tableau NC à N° pourrait se jouer au meilleur des 7 manches.

Article 7 : A leur arrivée, les joueurs doivent se faire pointer à la table d'arbitrage afin de participer aux différentes épreuves.

Article 8 : Appel des joueurs ¼ d'heure avant l'horaire. Le scratch sera prononcé après 3 appels successifs.

Article 9 : Le port de chaussures de salles est obligatoire à l'intérieur du gymnase.

Article 10 : Le C.A.S.H. décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc...dont pourraient être victimes les joueurs.

Article 11 : Le joueur gagnant est tenu de ramener le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage.

Article 12: Il n'y aura pas d'interruption à midi (Boissons, sandwiches, etc... seront à votre disposition sur place).

Article 13 : Le tirage au sort aura lieu le vendredi 24 février à partir de 15h00. Aucun engagement ne sera accepté par la suite.

Article 14 : Les inscriptions devront être communiquées par téléphone pour le vendredi 24 février, au plus tard à 12 heures, par courrier ou par mail à :

Sébastien Geffray

32 rue de la forteresse Bat P4

33290 Blanquefort

06-17-80-11-59

geff2978@hotmail.com